

## Premières Assises Nationales de l'Expertise en œuvres d'art

### Le marché de l'art peut-il se passer d'experts ?

Le 8 juin à Paris, au Petit Palais, la Compagnie Nationale des Experts organise les premières Assises Nationales de l'Expertise avec, au centre de ses débats, une question cruciale : le marché de l'art dans ses manifestations les plus courantes, salons, ventes publiques, ventes en galerie, peut-il se passer d'experts sérieux, compétents, honnêtes ? Je veux dire évidemment d'experts membres d'une compagnie reconnue comme la CNE, avec des règles d'admission strictes, un code de déontologie contraignant et une pratique bien rodée depuis 1971, date de sa création.

Face aux derniers événements qui secouent le marché de l'art en France et dont la presse s'est fait l'écho, nous considérons à la CNE que l'expertise telle que nous la défendons - compétence, expérience, indépendance - est une garantie de sérieux pour les collectionneurs. C'est aussi un atout pour le marché de l'art et aujourd'hui tout particulièrement un point d'appui pour restaurer la confiance.

Frédéric Castaing - Président de la CNE



### Le 8 juin 2016 à Paris - Les Assises Nationales de l'Expertise



Hélène Bonafous-Murat  
Expert en estampes anciennes et modernes  
Administrateur CNE

Pour la première fois, les Assises Nationales de l'Expertise se tiendront le mercredi 8 juin 2016 de 10h à 18h à l'auditorium du Petit Palais. Elles sont le fruit d'une initiative et d'une réflexion engagées par la Compagnie Nationale des Experts, afin que soient débattus et consolidés les enjeux de notre métier d'expert. Les Assises présenteront ainsi trois tables rondes thématiques où les débats ne manqueront pas d'être animés.

Le paradoxe est en effet de taille : le marché de l'art ne peut se passer d'experts, mais ceux-ci ne bénéficient ni d'un statut établi ni d'un titre déposé. La seule voie possible est de défendre, par une réflexion collégiale, le rôle

essentiel de l'expert-marchand, en soulignant sa fonction, sa compétence et son expérience, et le bénéfice qu'il tire à se prévaloir d'une appartenance à une compagnie d'experts reconnue. Son rôle sur le marché de l'art est en effet multiple : il intervient dans les ventes aux enchères, dans les salons, en relation avec les institutions publiques, les ayants-droit et les comités - tous domaines d'intervention qui méritent d'être exposés et où l'expert est, dans sa mission, parfois soumis à des contraintes ou à des difficultés extérieures.

Enfin, il importe de souligner que l'expert exerce un métier à risque. Sa responsabilité est engagée à

chaque pas et le métier se judiciarise de façon croissante. La notion de prescription, qui en est une pierre angulaire, ne manquera pas d'être ici abordée.

Nous défendons dans ces Assises, que nous espérons stimulantes et dynamiques, largement ouvertes au débat, l'idée que l'expert est un rouage incontournable du marché de l'art, et que sa compétence en reste le plus solide rempart ainsi qu'un gage de protection pour acheteurs et vendeurs.

Soyez donc tous les bienvenus et que votre participation vienne nourrir le débat !

### Qu'attendez-vous exactement d'un expert ?

Des connaissances ? De l'expérience ? Une indépendance totale ?

L'expert authentifie, estime, garantit.

Mais qui garantit le sérieux de l'expert ?

Pas la loi puisque n'importe qui aujourd'hui peut se prévaloir de ce titre d'expert. D'où l'importance de la Compagnie Nationale des Experts qui compte 150 véritables experts dans toutes les spécialités du marché de l'art.

Ces experts ont été sélectionnés par leurs pairs sur des critères très précis : Compétence, dix ans d'ancienneté minimum, deux spécialités à leur actif, un code de déontologie, une assurance qui vous protège.

Choisir un membre de la Compagnie Nationale des Experts, c'est la garantie pour vous d'une expertise fiable et d'une estimation sérieuse.

**150 Experts-Marchands  
spécialisés à votre service**

**Antiquités - Antiques  
Arts premiers - Tribal Art  
Livres - Books  
Objets d'art - Objets d'art  
Sculptures - Sculpture  
Tableaux - Painting**

**Les œuvres d'art  
n'ont pas de secrets.  
Elles ont leurs experts.**

Works of art  
have no secrets  
For professional experts

**COMPETENCE – EXPERIENCE – INDEPENDANCE**

# L'AVIS de l'Expert - LA VIE de l'Expert

## Itinéraire d'une « Femme du Monde »

**Danuta Cichocka-Renoux,**  
Expert en Arts Décoratifs du XX<sup>e</sup> siècle - Œuvres de Gustave Miklos - Livres et reliures Art-déco

Au début, il y eut la découverte, parmi quelques œuvres dessinées et peintes par Gustave Miklos détenues par ses anciens amis de Jura, un profil de femme, à la gouache et nuances dorées, cerné de noir, se détachant sur un décor géométrique. Un médaillon de 9 cm de diamètre sur carton noir, peint à la manière des icônes représentant un portrait genre madone, épuré, intemporel et auréolé, ressemblant aux têtes féminines de ses sculptures, sur fond de formes abstraites répondant parfaitement aux critères du style de « moderniste byzantin ». Un insolite télescopage bien caractéristique de l'expression originale de l'artiste.

Monogrammé « G.M. », ce que tout apparentait à un projet de laque ou d'émail, pouvait être daté, non sans hésitation et après maintes comparaisons, vers 1939-1940. Nous l'avons présenté comme tel dans le catalogue raisonné des objets d'arts décoratifs (AD94, page 160)\*.

L'hiver dernier, un croquis au crayon sur calque de ce même profil me saute aux yeux. Il est présenté dans une vitrine de l'exposition *Gustave Miklos, la quête du beau et de l'harmonie*, organisée par le Musée du Peigne et de la Plasturgie d'Oyonnax, au côté d'une boîte de pastels et d'un carnet de croquis de l'artiste.

Par chance, ce dessin est accompagné de la coupure de presse d'un article consacré à Dorothy Lamour, « Femme du monde », et illustré de sa photo sur laquelle Miklos a procédé à la mise au carré. Un document non daté qui pourrait bien être de la période fin des années 1930 et début des années 1940. De son vrai nom Mary Leta Dorothy Stanton, l'actrice et chanteuse américaine Dorothy Lamour est née en 1914 à La Nouvelle-Orléans et décédée en 1996 à Los Angeles. Participant dès 17 ans à des concours de beauté en Floride et à La Nouvelle-Orléans, d'une allure sauvage et exotique, elle fut rapidement découverte par la Paramount qui trouva en elle une réplique féminine au Tarzan de la Metro-Goldwyn-Mayer. Entre 1933 et 1987, elle tourna une bonne cinquantaine de films. Autre heureux hasard... Quelque temps après, un collectionneur vient me présenter un laque rond sur laiton, réalisation – dont j'ignorais encore l'existence – du fameux projet au profil de femme. En l'absence de tout titre laissé par l'artiste, c'est celui de « Femme du monde » qui s'imposa.

\* Danuta Cichocka, Gustave Miklos, *Le Moderniste byzantin*, 2014, Galerie Fata Libelli, vol.2 de sa monographie.



© Danuta Cichocka-Renoux/adagp, 2015

## Où l'on reparle du moral des troupes...

**Serge Davoudian,**  
Expert en Nécessaires - Eventails

C'est à la faveur d'une acquisition ancienne d'un magnifique nécessaire de voyage ayant appartenu au général Jean-Baptiste Kléber et signé du fabricant de nécessaire Pierre-Dominique Maire <sup>(1)</sup>, que je me suis intéressé de plus près à l'histoire du personnage et

à la campagne d'Egypte en particulier. C'est ainsi que j'ai acquis cette belle lettre autographe du général Kléber, datée du 1<sup>er</sup> Brumaire An VIII <sup>(2)</sup>. Kléber est alors convalescent d'une balle reçue à la tête lors de la prise d'Alexandrie. Il est au Caire le 18

octobre 1798. Dans cette lettre tonitruante, datée de 5 jours après son arrivée, il interpelle l'ordonnateur en chef du Caire en s'insurgeant fortement de la décision du général Menou <sup>(3)</sup> de ne pas livrer les vins, eaux de vie et vinaigre. Cela le rend furieux et de rage il produit une grosse tâche d'encre en regard de sa signature ! Était-ce par conviction religieuse (les produits incriminés étant interdits dans la religion de l'Islam) ou simplement pour défier son rival et chef du moment ?

Quoiqu'il en soit, Kléber est furieux.

Nous perdons ensuite la trace des faits ultérieurs de logistique interne des armées, toujours est-il que l'on peut se poser la question, avec un certain humour bien sûr, sur ce qu'il serait advenu de la campagne d'Egypte si le moral des troupes avait été mieux soutenu ?

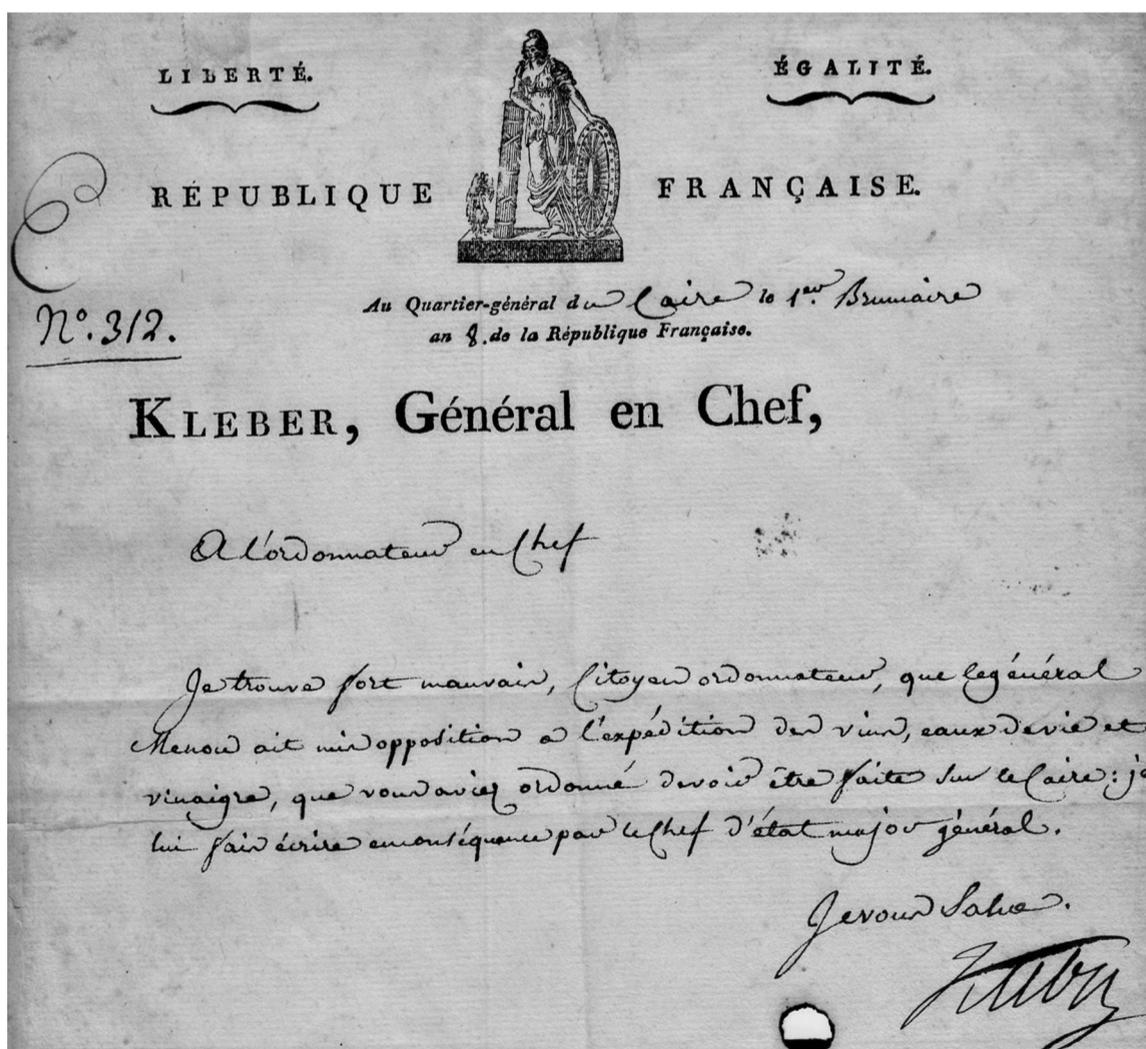
<sup>(1)</sup> Pierre-Dominique Maire (1763-1827), « au nécessaire français », fabricant de nécessaires, rue Honoré, vis-à-vis l'Oratoire, n° 43. La dénomination de la rue ayant subi pendant la période de la Terreur, l'épuration idéologique. Il a un concurrent très sérieux en la personne de Martin-Guillaume Biennais (1764-1843), ce dernier ayant les faveurs du futur empereur.

<sup>(2)</sup> Notre lettre se situe quelques jours avant les événements du 18 Brumaire, Napoléon Bonaparte instituant le Consulat.

<sup>(3)</sup> Jacques de Menou de Boussay (1750-1810), surintendant du Caire, Il prendra le commandement en chef après la mort du général Kléber. Très peu apprécié par ses troupes, il épouse une riche autochtone et se convertit à l'islam. Il aura un fils qu'il prénommera du nom de l'assassin de Kléber !

A l'ordonnateur en Chef,  
Je trouve fort mauvais, Citoyen ordonnateur, que le général Menou ait mis opposition à l'expédition des vins, eaux de vie et vinaigres, que vous aviez ordonné devoir être faite sur le Caire : je vais lui faire écrire en conséquence par le Chef d'état major général. Je vous salue.

Kléber



© Serge Davoudian

## Le petit soldat de Sèvres

**Pierre-André Becq,**

Expert en Meubles du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle – Meubles régionaux de l'est de la France

© Pierre-André Becq

Lors d'un rendez-vous pour estimer et acheter un lot de meubles, je fus reçu par une dame d'un certain âge. Très courtoise et fort sympathique, un climat de confiance s'installa rapidement.

Outre les objets dont elle désirait se séparer, elle me fit l'honneur de me montrer ses « petites merveilles », me narrant leur histoire et les sentiments qui leur étaient liés. Dans une vitrine je tombai en admiration devant une statuette en porcelaine, un petit soldat 1<sup>er</sup> Empire de la manufacture de Sèvres dans un état parfait. Elle fut amusée de ma réaction et m'annonça avec un petit sourire malicieux qu'elle ne le vendait pas! Cette belle pièce restait forcément dans un coin de ma mémoire! Une quinzaine d'années s'écoulèrent et je reçus un courrier me demandant de venir à la maison de retraite de Clermont-en-Argonne, une personne désirait me rencontrer personnellement, sans plus de détails! Je me rendis assez vite à Clermont et quelle ne fut pas ma surprise en reconnaissant la propriétaire du petit soldat! Elle fut enchantée de me voir; me raconta ses quinze années passées. J'ai toujours eu beaucoup d'écoute pour les personnes âgées car elles sont notre mémoire et dans mon petit village de Senon, j'ai été marqué par les récits des veillées. Puis elle prit une « boîte à chaussures » me demandant de l'ouvrir. Ce que je fis empli de curiosité, découvrant un amas de papier de soie blanc! J'ôtai délicatement couche après couche pour découvrir un petit bout de porcelaine bleue, puis le bicorne et le fusil et soudain le souvenir de l'objet tant admiré revint comme un éclair! La dame sourit et m'annonça avec beaucoup d'émotion: « je vous l'offre! Vous êtes le seul qui l'ait apprécié avec autant de passion! Vous garderez aussi le souvenir de notre rencontre! ».

Depuis le petit soldat monte la garde chez moi!



## Monuments royaux Tibétains : une redécouverte

**Jean-Luc Estournel,**

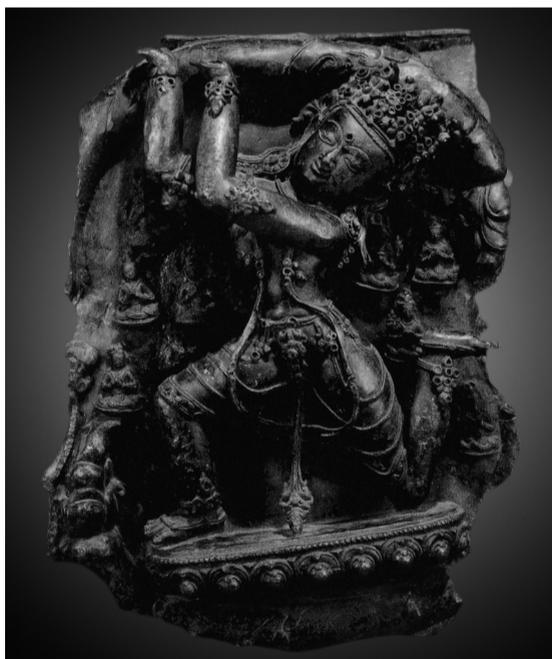
Expert en Art de l'Inde et de l'Indonésie - Art du Bouddhisme et de l'hindouisme - Art tribal d'Asie

Au printemps 1993, un ami grand courtier international vint me voir à la Galerie. Après quelques minutes de discussion, il en vint finalement au but de sa visite et me soumit quelques photographies d'objets tibétains inhabituels qu'il venait d'acquérir et faisait venir à Paris pour nettoyage, restaurations et soclages. Il se disait perturbé du fait que tous les conservateurs et spécialistes qu'il consultait depuis quelques semaines au fil de ses voyages entre les USA et l'Europe ne parvenaient pas à lui fournir le moindre indice de ce que pouvaient être ces fragments plus ou moins endommagés d'une qualité sculpturale impressionnante, certains encore recouverts d'une exceptionnelle dorure et richement garnis de pierres semi-précieuses.

Coup de chance ou rançon d'une passion qui depuis mon adolescence m'a fait passer des heures à rêver sur de vieux livres, la superposition se fit immédiatement dans mon esprit avec quelques photographies prises au Tibet, au monastère de Densatil (gDan-sa-mthil), durant l'expédition italienne dirigée par le professeur Tucci en 1948. Saut immédiat sur les rayons de la bibliothèque, extraction des ouvrages, et finalement révélation, nous étions clairement en présence de fragments des stûpa reliquaires des « Rois du Tibet » édifiés entre les XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles au monastère de Densatil, qui fut entièrement rasé durant la révolution culturelle Chinoise.

Enorme coup d'adrénaline, « Antiquaire » dans l'âme au sens ancien du terme, je me sentais emporté dans une aventure unique, à mi chemin entre l'émotion qu'aurait pu provoquer la redécouverte des tombeaux de la nécropole royale de Saint-Denis détruits durant la révolution française et le vertige qui dut saisir Howard Carter et Lord Carnarvon lors de la découverte du tombeau de Toutânkhamon.

Immédiatement investi dans l'étude de cette méconnue dynastie Phamogrupa de la famille rLangs qui eut le titre de rois du Tibet du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle au début



Nagaraja, monastère de Densatil ca 1435-1450  
© Jean-Luc Estournel

du XVII<sup>e</sup>, même si, dès le milieu du XV<sup>e</sup>, la guerre civile a largement affaibli leur aura, j'ai pu rassembler les premiers éléments permettant de proposer une ébauche de chronologie de ces 18 stûpa du monastère de Densatil.

Dans le but clairement avoué de valoriser son ensemble aux yeux du marché en me permettant de faire rapidement une publication sur le sujet, mon ami décida de me confier un beau fragment provenant de la base d'un de ces monuments pour une vente spécialisée dans les arts de l'Inde, de l'Himalaya et de l'Asie du Sud-Est que je préparais alors pour Maître Loudmer, qui avec son caractère visionnaire et ultra

professionnel accepta que nous consacrons alors plusieurs pages du catalogue à la présentation de cette découverte, avec textes bilingues et reprise des photos de l'expédition Tucci de 1948. L'objet fut à l'époque acquis par une fondation asiatique et la grande aventure des objets provenant du monastère de Densatil dont quasiment personne n'avait jusqu'alors jamais entendu parler était lancée dans le monde des marchands en arts d'Asie. Dès lors, je me suis investi dans la mise en œuvre d'une sorte de « catalogue raisonné » des fragments provenant de ce haut lieu historique et spirituel en essayant de replacer chaque morceau sur son stûpa d'origine. Tâche ardue.

En 2002, nous avons tenté avec mon amie tibetologue Heather Stoddard-Karmay, qui fut un de mes professeurs de tibétain aux Langues Orientales et travaille avec les grands lamas du monastère de Drigung, (maison mère spirituelle de Densatil), une première ébauche de reconstruction d'un stûpa de Densatil lors de l'exposition « Iconoclash - fabrication et destruction des images en science, en religion et en art » tenue au Zentrum für Kunst und Medientechnologie (ZKM) de Karlsruhe en Allemagne.

En 2014, L'Asia Society de New-York a organisé une exposition « Golden visions of Densatil - a Tibetan buddhist monastery ». Les conservateurs de cette honorable institution s'étaient alors adjoints Olaf Czaja un jeune chercheur de l'université de Lubeck qui venait d'achever une thèse sur l'arrière plan historique du monastère de Densatil.

En janvier 2016, Heather Stoddard-Karmay, Olaf Czaja et moi-même organisons une réunion à Paris pour mettre en commun nos travaux et points de vue, et tenter de faire avancer davantage encore les recherches sur ce sujet. Même après bientôt vingt-trois ans, l'aventure continue et me fait réaliser chaque jour combien nous devrions tous avoir pour devise « Je suis un expert : plus je m'y connais, moins je sais ».

**COMPETENCE – EXPERIENCE – INDEPENDANCE**

# Une vente à contre-courant

**Olivier Lorquin, administrateur CNE**

Expert en Sculptures, Dessins, Peintures d'Aristide Maillol  
Expert en Sculptures, Dessins de Robert Couturier

En 1999, nous présentions dans notre galerie de la rue Jacob, une exposition consacrée au peintre Jacques Doucet. Figurait dans l'accrochage un tableau-collage d'une grande qualité : Les Cartes inconnues, de 1968, 92 x 73 cm. Le prix de vente pour ce tableau était de 400 000 francs, soit 61 000 €. A cette époque, la cote de Jacques Doucet n'était pas au rendez-vous, une œuvre de cette importance n'aurait pas atteint ce prix, ni en galerie, ni en salle des ventes.

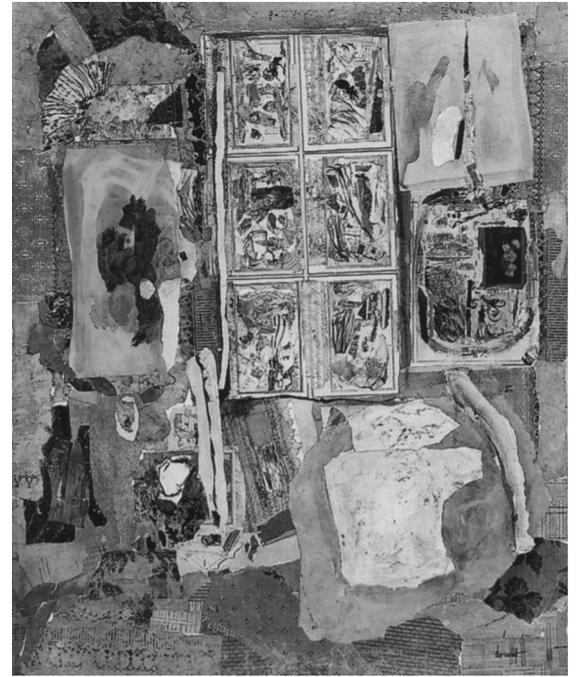
Je demandais un prix à contre-courant.

Un collectionneur américain de San Francisco est entré dans la galerie, il ne connaissait pas Jacques Doucet. Il a été ébloui par la force de cette composition et a décidé de l'acheter. Il me demande – je le cite en

anglais : « Shall I make profit with it ? », vais-je faire une bonne affaire ? Je lui réponds par la négative et lui recommande de ne pas le mettre sur le marché car il risque de perdre de l'argent. « Mais alors, pourquoi devrais-je l'acheter ? », me demande-t-il surpris. Je lui réponds : « Parce que nous avons la chance de partager le même regard sur ce tableau-collage. Il est exceptionnel. Vous prenez, tout comme moi, de l'avance sur le temps ! »

Mes arguments l'ont convaincu. Il l'a acheté. La cote de Jacques Doucet, toujours trop timide à mon goût, lui donne raison.

© Galerie Dina Vierny



## De la prescription

par **Emmanuel Lhermitte,**

Administrateur CNE, expert en Littérature - Livres illustrés - Reliures anciennes et modernes

Dans le cadre d'une vente de gré à gré, la prescription de la responsabilité civile du marchand est de 5 ans. Ce délai de 5 ans court à partir du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer, ceci sur une durée de vingt ans. Cette règle prolonge donc la responsabilité du marchand sur une durée de 20 ans.

Dans le cadre d'une vente publique, la responsabilité est solidaire entre la maison de ventes et l'expert. La prescription de 5 ans est la même que dans le cadre d'une vente de gré à gré mais le délai court à partir du jour de la vente.

Le problème se pose lorsque la vente repose sur un acte écrit, notamment sur une expertise établie par un expert. En effet, on peut imaginer le cas suivant. Lors d'une succession, un expert, à qui a été soumis un objet, remet un acte d'expertise au notaire ou aux ayants-droit de la succession.

A la suite de cette succession, les héritiers décident de mettre l'objet en vente.

Dans le premier cas de figure, ces derniers vendent l'objet de gré à gré à un marchand en invoquant l'authenticité de l'objet par l'acte d'expertise qui leur avait été délivré. La responsabilité de l'expert est alors engagée sur une durée de 5 ans, ce délai de 5 ans courant à partir du moment où l'erreur sera découverte, et ce point de départ pouvant être fixé dans les vingt années qui suivent l'acte d'expertise. Dans le second cas de figure, les héritiers vendent l'objet en vente publique. La responsabilité de l'expert est alors engagée sur le même acte d'expertise dont il n'a pas changé une ligne, ceci sur une durée de 5 ans à partir de la date de la vente.

Le même acte d'expertise peut donc, suivant la destinée de l'objet, engager la responsabilité de l'expert sur une durée qui n'est pas la même. Il y a donc dualité de régime suivant la destinée de l'objet, le régime favorisant les maisons de ventes au détriment du marché de gré à gré.

C'est pourquoi nous demandons au législateur de bien vouloir harmoniser les règles régissant les acteurs du marché de l'art.

- Première question : Comment peut-on justifier en droit que la responsabilité soit différente alors que l'acte d'expertise est le même ?

Plus simplement comment peut-on imaginer que la responsabilité de l'expert ne soit pas la même suivant la nature de la transaction alors que son travail a été strictement le même ?

- Deuxième question : Comment justifier qu'une telle mesure ait été prise en faveur des acteurs des maisons de ventes par rapport au reste du marché de l'art ? En effet, la responsabilité des acteurs des maisons de



ventes ne repose ici que sur l'acte d'expertise qui a été remis par l'expert et non sur une qualification spéciale du commissaire-priseur, qualification qui serait due aux études qu'il a dû faire pour devenir commissaire-priseur ou aux contraintes auxquelles il est soumis.

- Troisième question : Celle-ci relève plutôt de l'ordre moral. Nous avons fait une enquête auprès des membres de notre compagnie qui ont eu un litige dans les 15 dernières années afin de connaître dans quel délai leur responsabilité avait été mise en cause. Les réponses n'ont pas permis de tirer des conclusions car les proportions sont relativement égales entre les délais inférieurs à 5 ans et ceux supérieurs à 5 années. En revanche, l'un de nos membres nous a indiqué avoir été assigné en 2001, lui et ses frères et sœurs, en tant qu'ayants-droit de leur père, pour une expertise que ce dernier avait effectué en 1973, soit 28 ans auparavant. Cette affaire relevait du régime applicable alors et qui a été modifié depuis. Mais les règles aujourd'hui n'en sont pas moins très dures. Est-il pensable que l'on fasse peser une responsabilité sur un aussi long terme que 20 ans ? Que le régime de la responsabilité qui pèse sur les experts qui ont rédigé un acte d'expertise soit plus lourd qu'en

matière pénale ? Que les ayants-droit de ces experts soient responsables sur un temps aussi long ? Si le législateur a établi une règle simple pour les ventes publiques, fixant ainsi un cadre juridique dans le régime de responsabilité des commissaires-priseurs et des experts, acteurs des ventes publiques, il nous semble légitime qu'il étende ce régime aux mêmes experts qui ont effectué un travail similaire à celui qu'il ont fait dans le cadre de la vente publique.

Ne peut-on imaginer que, lorsque la vente ou le changement de propriété d'une œuvre d'art, comme dans le cas d'une succession, repose sur un acte d'expertise, le délai de 5 ans court à partir de la dite vente ou du changement de propriété ?

Téléchargez gratuitement  
notre application mobile

**CNE  
EXPERTS**

sur iTunes, Google Play et Windows Store

## L'Expert-Marchand

Édité par la Compagnie Nationale des Experts

**Rédacteur en chef** Frédéric Castaing

**Secrétariat** Sylvie Bonnifait

**Rédaction** 10 rue Jacob, 75006 Paris

Contact : +33(0)1 40 51 00 81 / [cne@wanadoo.fr](mailto:cne@wanadoo.fr)  
[www.cne-experts.com](http://www.cne-experts.com)



Réalisation, impression [brunocigoi@mac.com](mailto:brunocigoi@mac.com)

ISSN 2260-7900

© 2016 Compagnie Nationale des Experts. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs.